



Abandon de poste arrangé 2/2

Par **THYA**, le **10/12/2010** à **07:56**

Bonjour,
Je fais suite à ma première question.
Durant l'entretien, il m'a dit qu'en fait cela allait prendre un peu plus de temps que prévu pour tous les papiers. Ma date de départ définitive étant le 3 Novembre je lui communiqué mon adresse de mon logement temporaire (jusqu'au 3 décembre) à la Réunion. Il m'a dit qu'il m'enverrait tout par courrier et que je devais faire comme si je les avaient eu en main propre (c'est à dire les signer et les lui retourner directement). Je n'ai reçu qu'un seul courrier où il m'informait de mon licenciement le 8 Novembre. Après plus rien jusqu'au 1er décembre où je lui ai téléphoné pour lui demander où cela en était. Il m'a répondu qu'en fait c'était à moi de lui faire un courrier ou un mail où je lui demandais de me les envoyer par courrier, je lui ai demandé pourquoi il ne m'avait pas appeler pour me le dire et il m'a dit qu'il avait pleins de problèmes actuellement avec l'inspection du travail du fait qu'il avait embauché une apprentie mineure....
Je lui ai donc fait un mail le jour meme avec la nouvelle adresse du logement (qu'il connaissait déjà) en lui demandant les papiers de fin de contrat.
Depuis plus de nouvelles, il ne répond plus au téléphone ni au messenger. Que puis je faire?
Merci beaucoup par avance.....

Par **P.M.**, le **10/12/2010** à **08:35**

Bonjour,
Cela confirme que l'abandon de poste est une très mauvaise méthode...
Vous pourriez envoyer une lettre recommandée avec AR à l'employeur pour le mettre en demeure de vous envoyer les documents...
Si cela reste sans succès, il faudrait envisager de saisir le Conseil de Prud'Hommes du lieu de travail en référé, éventuellement en vous faisant représenter à l'audience par l'intermédiaire d'un avocat ou d'un défenseur syndical...